

FOCUS

Juin 2015

Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale

Jean-Pierre Hermia

À l'instar de nombreuses villes et pays d'Europe occidentale, la présence roumaine, polonaise et bulgare s'est affirmée récemment à Bruxelles. Quelle a été l'évolution du nombre de ressortissants de ces trois pays d'Europe centrale et orientale ? Quelles sont leurs caractéristiques démographiques ? Quelle est l'évolution de leurs flux d'immigration internationale dans la Région ? Dans quels quartiers bruxellois sont-ils localisés ? Ce Focus tente de répondre à ces questions, dans le contexte de forte croissance démographique que connaît la Capitale.

Introduction

La population de la Région de Bruxelles-Capitale croît de manière importante depuis les années 2000, avec une intensité inégalée depuis près d'un siècle. Cette croissance est liée à un surplus des naissances sur les décès, mais surtout à un solde migratoire international particulièrement élevé. Celui-ci compense largement le solde migratoire interne très négatif avec le reste de la Belgique. L'impact, sans précédent, des **migrations internationales** s'accompagne d'une diversification croissante en termes de nationalités, tant en ce qui concerne les immigrants internationaux que les résidents [IBSA, 2015].

Parmi ces nationalités, une tendance récente est la **diversification des origines**. En effet, au vingtième siècle, l'immense majorité des étrangers avaient comme pays d'origine un pays voisin ou méditerranéen (franges européenne, africaine et asiatique). Désormais, on observe d'importants flux issus des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud et de l'Est, d'Amérique latine et, très importants

depuis les années 2000, d'Europe centrale et orientale^[1] [Ansay *et al.*, 2012, IBSA, 2015]. Parmi ceux-ci, trois pays, membres de l'Union européenne depuis 2004 et 2007, se détachent numériquement : la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie.

L'**objectif** de ce Focus est de dresser un portrait de l'évolution démographique des ressortissants de ces trois pays (→ Encadré 1), en ce compris de leurs caractéristiques démographiques élémentaires (âge, sexe), et de leur implantation respective sur le territoire bruxellois. L'analyse se veut avant tout **démographique** et **descriptive**.

Un boom démographique depuis l'adhésion à l'Union Européenne

Des trois pays passés au crible dans ce Focus, c'est la présence et la distribution spatiale des **Polonais** dans la



1. Méthodologie : Roumains, Polonais, Bulgares, de qui parle-t-on ?

Ce Focus se penche uniquement sur les **étrangers** de ces trois nationalités (Roumains, Polonais et Bulgares). Est considéré comme étranger tout individu qui ne possède pas la nationalité belge. Quelqu'un qui possède la nationalité belge et une des trois nationalités étudiées est considéré comme belge^[2].

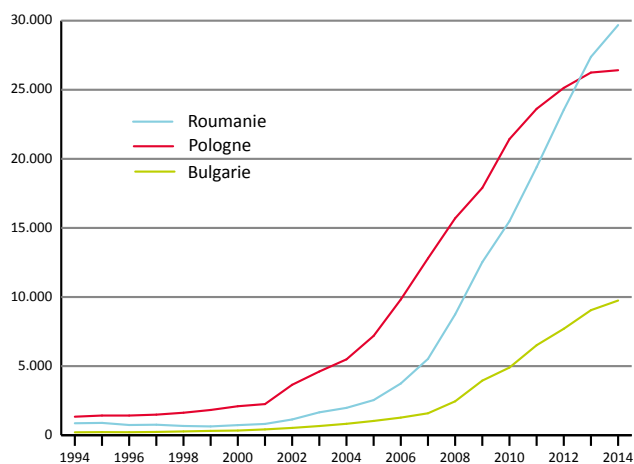
Les statistiques présentées et analysées dans ce Focus sont calculées exclusivement sur base des **données** démographiques individuelles du SPF Economie, elles-mêmes issues du Registre National. Elles ne concernent que la population de droit, c'est-à-dire les individus domiciliés légalement auprès de leur administration communale. Elles ne prennent donc pas en compte toute une frange de la population : diplomates, sans domicile fixe, illégaux et candidats au statut de réfugiés (inscrits au Registre d'attente), de même que, plus généralement, les étrangers non domiciliés.

Région qui est la mieux documentée. Cela s'explique par une histoire migratoire très riche^[3] entre la Pologne et la Belgique, et par une adhésion à l'Union européenne antérieure (2004) à celle de la Bulgarie et de la Roumanie (2007).

Suite à la démocratisation de la Pologne, d'importantes **migrations circulaires**^[4] se sont développées (→ Glossaire), notamment via les visas touristiques et l'émergence de puissants réseaux d'entraide^[5] [Kuzma, 2014]. Le nombre

de ressortissants résidant légalement (figure 01, tableau 02) dans la Région de Bruxelles-Capitale stagne dans les années 1990 et ne dépasse les 2 000 individus qu'en l'an 2000. À partir de 2004, le nombre de Polonais légalement domiciliés dans la Région augmente exponentiellement et franchit le cap des 5 000 ressortissants en 2003, 10 000 en 2006 et 20 000 en 2009. Au cours de la décennie suivant l'adhésion, il a été multiplié par cinq.

01 Évolution du nombre de ressortissants de Roumanie, Pologne et Bulgarie domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale (1994-2014)



Sources : IBSA, SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

02 Effectifs de population et indicateurs d'âge et de sexe par nationalité

	Pays de nationalité			Population totale	
	Roumanie	Pologne	Bulgarie		
Effectifs					
Région de Bruxelles-Capitale					
	1994	864	1 339	209	949 070
	2004	1 978	5 489	825	999 899
	2009	12 526	17 898	3 950	1 068 532
	2014	29 682	26 414	9 746	1 163 486
Sexe					
Rapport de masculinité (2014)					
	Population totale	1,19	0,8	0,96	0,95
	20-29 ans	1,05	0,76	0,85	0,9
	30-44 ans	1,33	0,75	0,9	1,04
Âge					
Proportion (% en 2014)					
	0-9 ans	16,3	16,2	12,7	14,1
	20-29 ans	26,2	16,3	20,9	15,2
	30-44 ans	36,3	37,9	38,7	24,4

Sources : IBSA, SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

L'histoire des flux migratoires depuis la **Roumanie** et la **Bulgarie** est nettement plus récente et est postérieure à la démocratisation de ces deux pays, à l'exception d'une élite socio-culturelle et/ou d'individus ayant pu bénéficier du statut de réfugié politique avant les années 1990.

La distance entre ces pays et la Belgique étant nettement plus grande que celle entre la Pologne et la Belgique^[6], la migration circulaire s'est nettement moins répandue. À cela s'ajoute la faiblesse des réseaux d'entraide et le plus grand individualisme [Vandecandelaere, 2013]. Par ailleurs, la situation socioéconomique actuelle, tant en Bulgarie qu'en Roumanie, est moins bonne qu'en Pologne, et les perspectives ne sont pas plus réjouissantes. Pour ces raisons, les immigrations internationales des Roumains et des Bulgares vers la Région de Bruxelles-Capitale ont un caractère plus « définitif » que celles des Polonais, qui envisagent plus fréquemment une migration de retour dans leur pays.

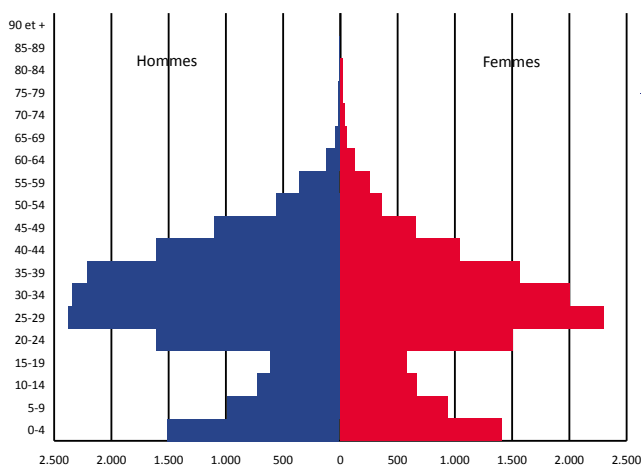
Globalement, ces trois groupes de ressortissants étrangers, qui représentaient à peine 2 000 habitants de la Région en 1994, sont désormais plus de 65 000 en 2014, soit près d'un Bruxellois sur 17 (5,7 % de la population totale). En vingt ans, ces nationalités étrangères, assez marginales à la base, sont devenues les quatrième (roumaine), cinquième (polonaise) et neuvième (bulgare) les plus représentées dans la Région.

Des caractéristiques démographiques remarquables

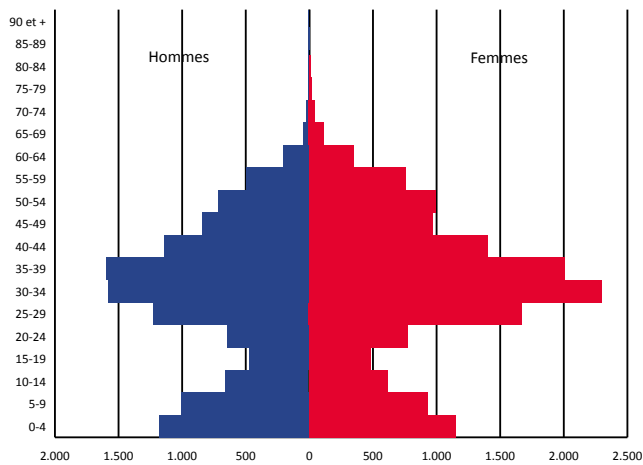
Au 1^{er} janvier 2014, les ressortissants de ces trois pays ont des caractéristiques démographiques nettement différentes de la population bruxelloise dans son ensemble (tableau 02).

03 04 Pyramides des âges quinquennales des ressortissants roumains, polonais et bulgares domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale, et de la population totale de la Région au 01/01/2014
05 06

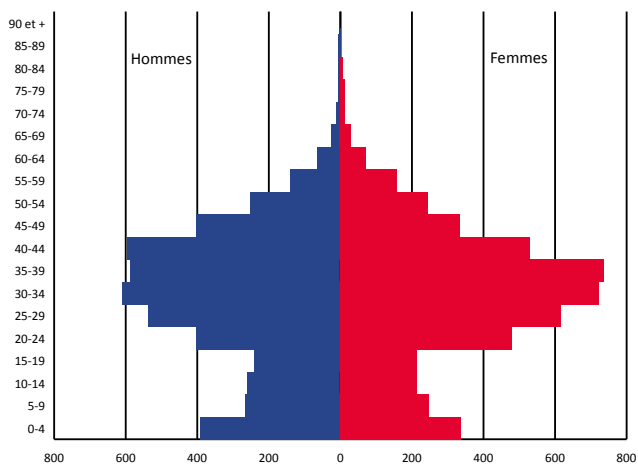
03 Roumains



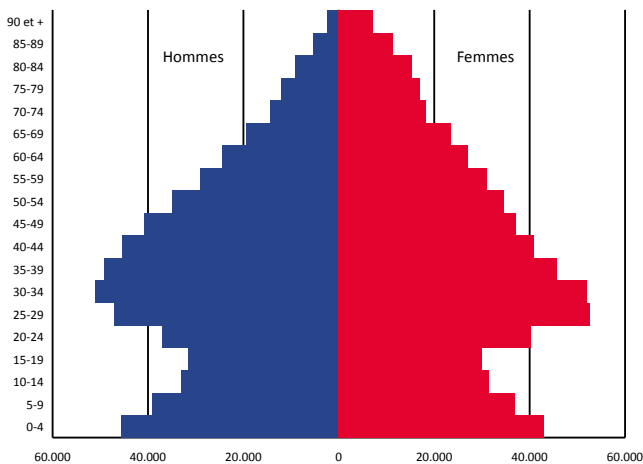
04 Polonais



05 Bulgares



06 Population totale



Sources : IBSA, SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Une surreprésentation des adultes d'âges actifs

Les **pyramides des âges** (figures 03, 04, 05, 06) font apparaître l'originalité de la structure par âge : une très forte proportion d'adultes, surtout jeunes ou d'âges moyens, et, également, de (très) jeunes enfants. Une autre constance est le très faible nombre de personnes âgées (65 ans et plus).

Ainsi, on compte 21 % de jeunes adultes (20-29 ans) parmi les Bulgares et 26 % chez les Roumains, pour seulement 15 % dans l'ensemble de la population. Les classes d'âges moyens (30-44 ans) se distinguent aussi, en représentant respectivement 36 % des Roumains, 38 % des Polonais et 39 % des Bulgares, contre seulement 24 % pour l'ensemble de la population bruxelloise. Enfin, il y a plus de jeunes enfants (0-9 ans) parmi les Roumains et les Polonais (16 %) qu'au sein de la population bruxelloise (14 %) (tableau 02).

Une structure par sexe spécifique à chaque groupe de ressortissants

La **structure par sexe** des trois groupes de ressortissants diffère de celle de l'ensemble de la population bruxelloise et est spécifique à chaque groupe, comme l'indiquent les valeurs des rapports de masculinité (RM) (→ Glossaire) respectifs (voir tableau 02, figure 07). En effet, les parties droite et gauche des pyramides des âges sont loin d'être symétriques (figures 03, 04, 05).

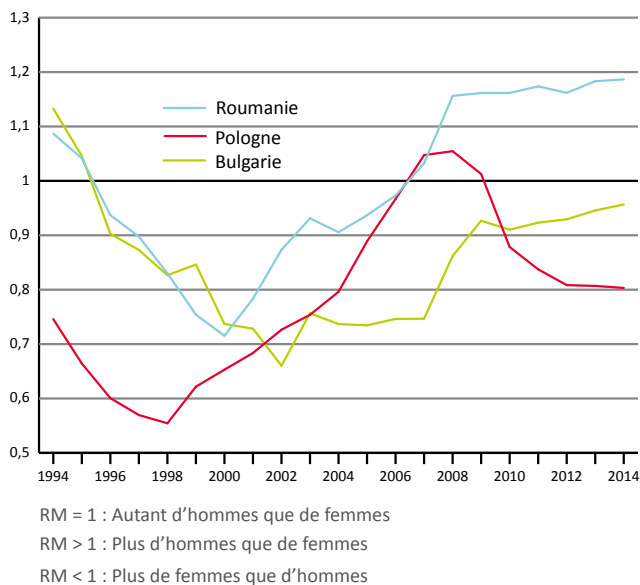
Globalement, les Bulgares (RM = 0,96) se rapprochent de la structure par sexe de l'ensemble de la population bruxelloise (0,95), avec un léger excédent de femmes. Néanmoins, c'est aux jeunes âges actifs, âges auxquels les Bulgares sont nettement surreprésentés, que les femmes sont proportionnellement les plus nombreuses (RM = 0,85 pour les 20-29 ans), ce qui diffère de l'ensemble de la population bruxelloise.

Tant les Polonais que les Roumains se distinguent plus nettement de la structure par sexe de l'ensemble de la population bruxelloise. Les femmes polonaises sont surreprésentées à tous les âges adultes, et plus particulièrement aux jeunes âges actifs (RM = 0,76 pour les 20-29 ans et RM = 0,75 pour les 30-44 ans). Cette prédominance des femmes au sein de la communauté polonaise n'est pas récente [Perrin et Rajabaly, 2005], comme l'illustre la figure 07. Très nette dans les années 1990, quand le nombre de Polonais légalement domiciliés était faible, elle a atteint son maximum en 1998 lorsqu'on enregistrait

près de deux femmes pour un homme. Ensuite, la proportion d'hommes augmente, notamment au moment de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, pour atteindre en 2007-2008 un équilibre relatif. Néanmoins, à partir de 2009, on observe une nouvelle rupture de tendance avec une nouvelle féminisation de la population polonaise. Depuis 2012, le rapport de masculinité tend à se stabiliser autour de 0,8.

Les Roumains, quant à eux, se distinguent par une suprématie du nombre d'hommes sur les femmes (RM = 1,19), en particulier aux âges moyens (RM = 1,33 pour les 30-44 ans). De ce fait, ils correspondent mieux aux caractéristiques des migrants de première génération dans la Région, avec une prédominance masculine qui s'explique par l'immigration économique classique. Cette dissymétrie entre sexes est apparue dans les années 2000, au cours desquelles la proportion d'hommes n'a cessé d'augmenter (figure 07).

07 Évolution (1994-2014) du rapport de masculinité parmi les ressortissants de Roumanie, Pologne et Bulgarie domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale



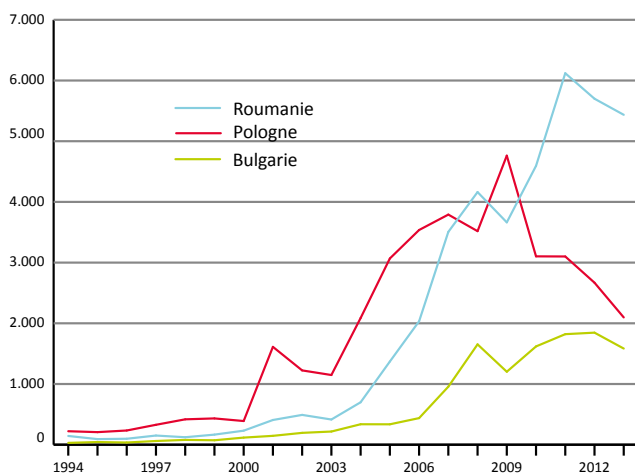
Source : IBSA, SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium

L'immigration internationale sélectionnée selon l'âge et le sexe

Depuis les années 2000, les **flux d'immigration internationale** (→ Glossaire) des ressortissants roumains, polonais et bulgares entre un pays étranger et la Région de Bruxelles-Capitale^[7], ont connu une

évolution exceptionnelle, temporellement liée à l'adhésion de leur pays à l'Union européenne (voir figure 08) (→ Encadré 2).

08 Évolution du nombre annuel d'immigrants internationaux en Région de Bruxelles-Capitale de 1994 à 2013, selon le pays de nationalité



Source : IBSA, SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

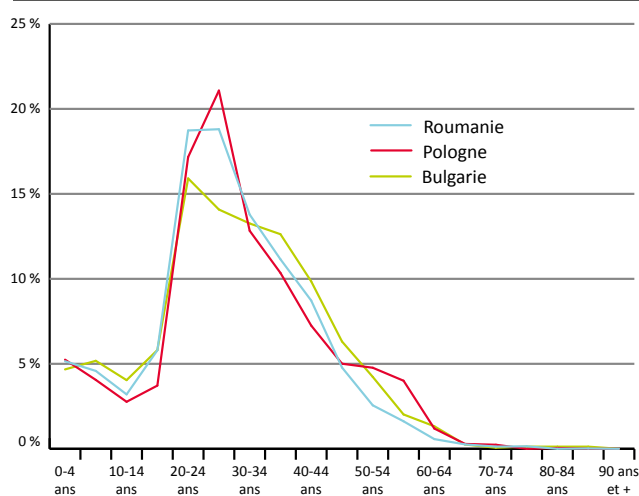
L'immigration internationale de **Polonais**, limitée à quelques centaines d'entrées dans les années 1990, augmente dès 2001. Elle croît surtout à partir de 2004 et l'adhésion de leur pays : le nombre d'immigrations triple et dépasse les 3 000 unités par an. Ce flux entrant va rester supérieur à 3 000 immigrations annuelles jusqu'en 2011. Néanmoins, à partir de 2012, on observe un tassement important du nombre d'immigrations de Polonais dans la Région.

Le nombre d'immigrations de **Bulgares** demeure limité à moins de 500 unités par an jusqu'à l'année d'adhésion de leur pays, en 2007. Elles vont ensuite dépasser systématiquement les 1 000 entrées. Depuis 2010, leur nombre se stabilise entre 1 500 et 2 000 immigrations par an, ce qui est important, compte tenu de la population totale de la Bulgarie, nettement inférieure à celle de la Pologne et de la Roumanie.

Enfin, l'évolution la plus exceptionnelle est celle de l'immigration de ressortissants **roumains**. Le nombre d'entrées reste limité à moins de 700 jusqu'en 2004, année à partir de laquelle il va croître de manière quasi exponentielle jusque 2011. En 2013, et pour la troisième année consécutive, le nombre d'immigrations internationales de Roumains dans la Région dépasse les 5 000 unités. Cela positionne désormais la Roumanie en seconde place parmi l'ensemble des pays de nationalité étrangère, en termes de flux d'immigrations internationales, juste derrière la France.

Généralement, les immigrants internationaux sont fortement sélectionnés (→ Glossaire) selon l'âge [AIDELF, 2004]. Les immigrants roumains, polonais et bulgares dans la Région ne font pas exception (figure 09), puisque près de 80 % d'entre eux sont des adultes d'âges jeunes ou moyens. Ainsi, environ un tiers des immigrants ont la vingtaine (de 30 % pour les Bulgares, jusqu'à 40 % pour les Polonais), et près de deux sur cinq sont trentenaires ou quadragénaires (de 37 % pour les Polonais, jusqu'à 42 % pour les Bulgares).

09 Répartition des immigrants internationaux en Région de Bruxelles-Capitale par classe d'âge quinquennale en 2013, selon le pays de nationalité



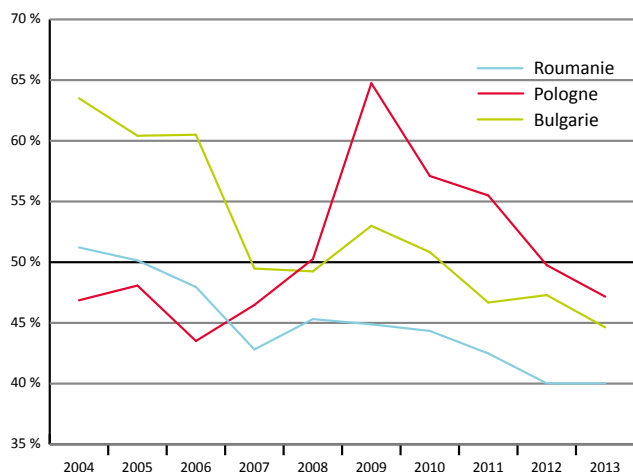
Source : IBSA, SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

Historiquement, dans les années 1990, les femmes dominent très nettement les flux d'immigration internationale des Polonais vers la Région. Le tournant du millénaire s'accompagne d'un certain rééquilibrage entre hommes et femmes (figure 10). À la fin des années 2000, on observe une féminisation progressive, jusqu'à atteindre une proportion de 65 % de femmes au cours de l'année 2009. Cette tendance peut s'expliquer notamment par les nouvelles professions induites par l'adhésion à l'Union européenne. Enfin, à partir de 2010, on assiste à une remasculinisation des flux d'immigration polonaise.

L'immigration roumaine, quant à elle, est plus masculine (figure 10); phénomène qui a même tendance à s'accroître depuis l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. Cette tendance est à mettre en relation avec l'explosion du nombre d'indépendants au sein de la population roumaine, ce qui en fait, en 2014, le principal pays d'origine des indépendants étrangers dans le Royaume. Enfin, les entrées internationales de Bulgares sont caractérisées par un plus grand équilibre entre les

sexes, avec toutefois une masculinisation croissante des flux.

10 Évolution de la proportion de femmes parmi les immigrants internationaux en Région de Bruxelles-Capitale de 2004 à 2013, selon le pays de nationalité



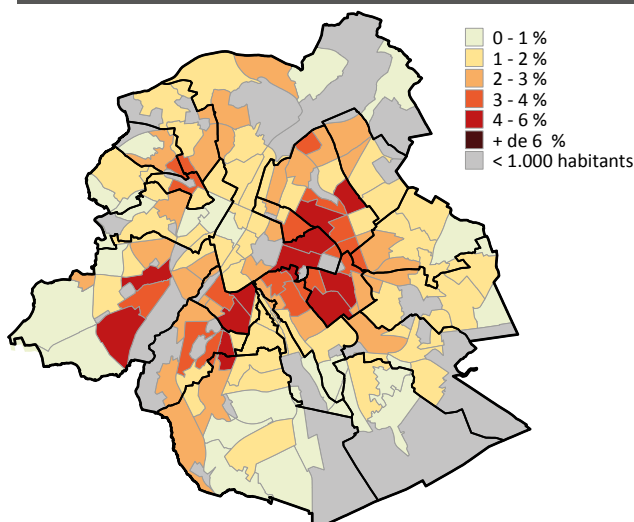
Source : IBSA, SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

Des distributions spatiales contrastées au sein des quartiers bruxellois

Une dispersion croissante des Polonais

Au fur et à mesure de sa croissance démographique importante dès les années 2000, la présence **polonaise** dans la Région, initialement concentrée, s'est progressivement diluée. La figure 11 présente, par quartier, la proportion de ressortissants polonais au sein de la population totale au 1^{er} janvier 2013^[8].

11 Part des Polonais en 2013



Source : IBSA, SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

Malgré une dispersion importante, plusieurs zones de concentration se distinguent :

- le quartier européen (élargi à Etterbeek et à Schaerbeek), qui abrite de nombreuses institutions liées à la Pologne ainsi que plusieurs associations d'expatriés polonais,
- le haut de Saint-Gilles, aux alentours de la mission catholique localisée rue Jourdan,
- l'axe Anderlecht-Laeken.

La dilution est telle que rares sont les quartiers avec moins de 1 % de Polonais ; ils se situent dans la partie centrale du croissant pauvre (→ [Glossaire](#)) et dans les quartiers périphériques de la Région. Globalement, la diversité spatiale reflète la diversité sociale croissante caractérisant l'ensemble de la communauté polonaise de la Capitale [Vandecandelaere, 2013].



2. Adhésion à l'Union Européenne, droit au séjour et au travail

Avec l'adhésion de leur pays à l'Union Européenne en 2004 et en 2007, les ressortissants de la Pologne, de la Bulgarie et de la Roumanie ont vu leur droit au séjour et au travail en Belgique se modifier substantiellement. Ainsi, les personnes qui travaillent dans un autre État membre que leur pays, de même que les demandeurs d'emplois qui apportent la preuve qu'ils continuent à chercher un emploi et qui possèdent des chances réelles d'être engagés, sont autorisés à **séjourner** dans cet autre État membre, de même que les membres de la famille [Commission européenne, 2014a, 2014b].

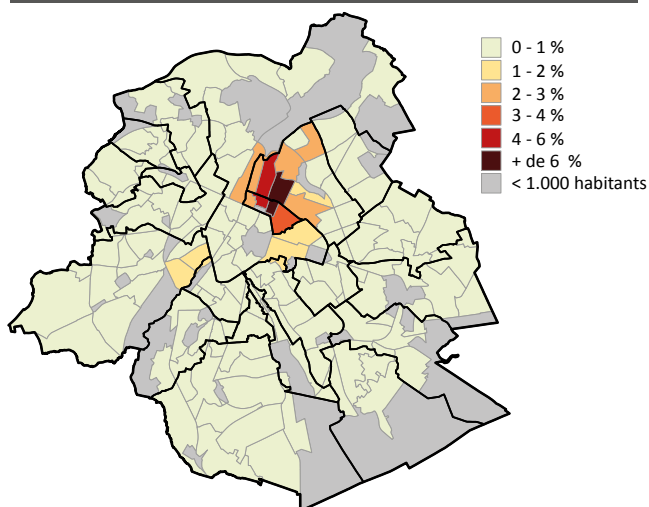
Dans l'Union européenne, la **liberté de circulation des travailleurs** est un principe fondamental. Néanmoins, lors des élargissements successifs des années 2000, les traités d'adhésion des nouveaux États membres ont prévu une période transitoire durant laquelle cette liberté de circulation est soumise à **restrictions** [SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, 2014]. La Belgique a opté pour une période de cinq années pour la Pologne (2004-2009) et de sept ans pour la Roumanie et la Bulgarie (2007-2014).

Au cours de cette période de transition, pour pouvoir travailler en Belgique, les travailleurs salariés issus de ces trois pays restaient soumis à l'obligation du permis de travail. Les employeurs belges devaient demander une autorisation d'occupation s'ils voulaient occuper un travailleur ressortissant de ces trois pays.

Des Bulgares hyperconcentrés

Les **Bulgares** (figure 12) sont, au contraire, très nettement concentrés dans une poignée de quartiers, aux alentours de la Chaussée de Haecht, à cheval sur les communes de Schaerbeek et de St-Josse-ten-Node (Chaussée de Haecht, Brabant, St-Josse, Quartier Nord). C'est le lieu d'accueil historique de la communauté turque dans la Région. Ailleurs, à l'exception du Quartier européen et de Cureghem, ils sont presque absents et représentent moins d'1 % de la population totale.

12 Part des Bulgares en 2013



Source : IBSA, SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

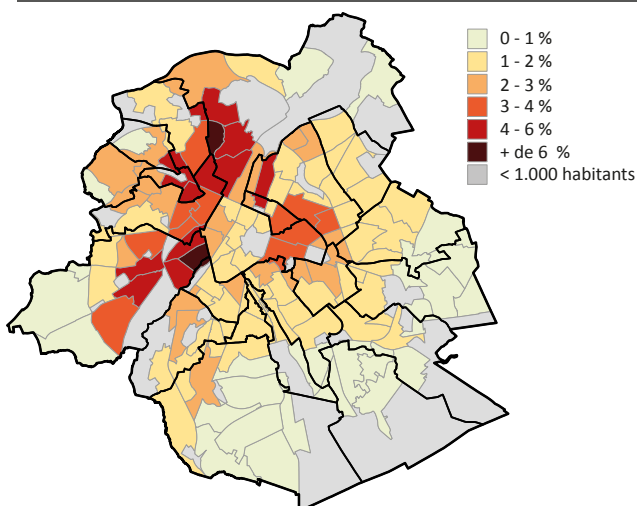
Deux éléments peuvent expliquer cette **hyperconcentration**. D'une part, une grande partie des Bulgares résidant dans la Région font partie de la minorité Rom, et, plus précisément, des musulmans turcophones issus du nord-est de la Bulgarie [Rutiens, 2014, Vandecandelaere, 2013]. Globalement peu éduqués, leur connaissance de la langue turque compense leur méconnaissance du français, du néerlandais et de l'anglais. Pour éviter la discrimination subie par les Roms, tant à l'embauche que pour trouver un logement, ils se présentent comme étant turcs à leur arrivée dans la Capitale. De ce fait, ils se concentrent aux alentours du lieu traditionnel d'entrée à Bruxelles pour les immigrants turcs, et demeurent très dépendants de la communauté turque, tant pour le travail que pour le logement.

D'autre part, ces quartiers concentrent également de nombreux Bulgares turcophones ne faisant pas partie de la minorité Rom, qui travaillent pour la plupart dans des entreprises de rénovation de logement turques [Vandecandelaere, 2013].

Dans les années 1990, ces petites entreprises, en plein développement, ont compensé le manque de main d'oeuvre d'une partie de la communauté turque en pleine ascension sociale en engageant de nombreux Polonais transnationaux (→ Glossaire). À partir de 2004 et de l'adhésion de leur pays à l'Union européenne, de nombreux Polonais ont pu régulariser leur situation de résidence et ont préféré se mettre à leur propre compte. Ils auraient alors été remplacés auprès des petites entreprises turques par des Bulgares turcophones non Roms, dont la méconnaissance des autres langues que le turc a incité, eux-aussi, à se concentrer dans les quartiers turcs de la Région.

Le croissant pauvre et sa frange occidentale concentre les Roumains

13 Part des Roumains en 2013



Source : IBSA, SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

Initialement concentrée dans le Quartier européen et le Pentagone, la présence **roumaine** dans la Région (figure 13), nettement moins réseautée que son équivalente polonaise, s'est rapidement dispersée dans un ensemble de **quartiers du croissant pauvre et de sa frange occidentale**. Anderlecht (-Centre et Cureghem), Koekelberg (et Basilique), le Quartier Maritime, Laeken (Vieux- et Houba) et Brabant sont des quartiers où les Roumains représentent plus de 5 % de la population totale au 1^{er} janvier 2013. L'immobilier, plus abordable que dans le reste de la Région et bien souvent locatif, semble y être le principal facteur attractif. Dans une moindre mesure, la proximité d'établissements religieux qui se sont progressivement spécialisés pour un public roumanophone est à relever [Vandecandelaere, 2013].

Globalement, la répartition spatiale des Roumains se caractérise par une structure clairement concentrique, avec des proportions moindres en s'éloignant du croissant pauvre et de sa frange occidentale. Ils sont quasiment absents des quartiers périphériques, notamment du sud-est de la Région.



En résumé

La Région de Bruxelles-Capitale a connu, au cours de la dernière décennie, une augmentation sans précédent du nombre de Roumains, de Polonais et de Bulgares. Au 1^{er} janvier 2014, ces étrangers représentent près d'un Bruxellois sur 17 et plus de 65 000 habitants.

La forte croissance de leurs effectifs est indéniablement liée à l'adhésion de leurs pays respectifs à l'Union européenne, en 2004 et 2007. Deux éléments majeurs peuvent être mis en avant pour expliquer ce lien :

- d'une part, la régularisation, par la domiciliation légale, de situations de résidence de fait, puisque beaucoup vivaient dans l'illégalité au préalable, mais aussi l'arrivée de ressortissants profitant de leur nouvelle liberté de circulation ;
- d'autre part, l'offre importante d'emplois que propose Bruxelles en tant que capitale de l'Union Européenne, et ce particulièrement pour ces trois nouveaux États membres.

Récemment, la présence polonaise, plus ancienne dans la Région et plus fréquemment étudiée, tend à stagner quantitativement. Cela peut être dû à une recrudescence des migrations circulaires (→ [Glossaire](#)), car l'immigration internationale (enregistrée) diminue fortement au cours des trois dernières années. La présence roumaine et bulgare, beaucoup plus récente, explose depuis 2007. Avec la fin des restrictions sur la liberté de circulation au 1^{er} janvier 2014, l'immigration internationale de ces deux groupes devrait se renforcer au cours de l'année 2014, augmentant encore leur présence dans la Capitale.

L'immigration internationale des trois groupes considérés est très sélective selon l'âge et le sexe. Cela a des conséquences importantes sur la composition démographique des groupes de ressortissants. Ainsi, on observe une très nette surreprésentation des adultes d'âges jeunes et moyens, de même que des (très) jeunes enfants. De même, on enregistre un déséquilibre notable de la structure par sexe, à l'avantage des hommes chez les Roumains et des femmes chez les Polonais.

Concernant leur répartition dans l'espace bruxellois, seuls les Polonais représentent une minorité importante dans le quadrant sud-est de la Région, notamment dans les quartiers où la communauté polonaise s'est implantée dès les années 1990. Les Roumains et les Bulgares, bénéficiant moins d'un réseau largement organisé, se concentrent presque exclusivement dans les quartiers précarisés. Pour les Roumains, il s'agit d'une vaste zone axée sur la partie occidentale du croissant pauvre, d'Anderlecht à Laeken, dans laquelle de nombreux Polonais résident également. Pour les Bulgares, il s'agit d'une zone très réduite autour de la Chaussée de Haecht. On constate que dans l'ensemble de ces quartiers du croissant pauvre et de sa frange occidentale, l'augmentation rapide du nombre de ressortissants roumains, polonais et bulgares participe largement à la forte croissance démographique de ces quartiers.



Bibliographie

- AIDELF. *Les migrations internationales. Observation, analyse et perspectives*. Actes du colloque, Budapest, 20-24 septembre 2004.
- ANSAY A., EGGERICKX T., MARTIN E., SCHOONVAERE Q., UNGER J., 2012, *État des lieux de la situation des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale*, CBAI, UCL-DEMO.
- CECLCR, 2006, *Flux migratoires en provenance des nouveaux États membres de l'Union Européenne vers la Belgique. Tendances et perspectives*.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2014, *Droit de séjour*, Emploi, affaires sociales et inclusion.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2014, *Droit de chercher un emploi*, Emploi, affaires sociales et inclusion
- FESTY P., 2011, Sélection, In : *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*, F. Meslé et al. ed(s), Armand Colin, Paris.
- IBSA, HERMIA, J.-P., 2015, Baromètre démographique 2014 de la Région de Bruxelles-Capitale. In *Focus de l'IBSA n°7*.
- KUŹMA E., 2010, « La communauté transnationale polonaise », *Agenda interculturel*, CBAI.
- PERRIN N., RAJABALY H., 2005, Polish women in Belgium: From immigrant strategies to migration statistics, In: *International migration: a multidimensional analysis*, K. Slany ed(s), Cracovie, AGH, p. 93-113.
- RUTIENS M., 2014, *Y a-t-il une « question ROM » en Belgique*, CIRE.
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, 2014, *Emploi des travailleurs des nouveaux États membres*.
- VANDECANDELAERE H., 2013. *Bruxelles. Un voyage à travers le monde*. Bruxelles : ASP, Bruxelles.
- WIHTOL DE WENDEN C., 2012. *Atlas des migrations. Un équilibre mondial à inventer*. Autrement, Paris.



Glossaire et abréviations

Croissant pauvre : zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville, de St-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Immigration : désigne l'entrée, dans la Région, de personnes étrangères à la Région, pour y résider de manière officielle.

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Rapport de masculinité (RM) : nombre moyen d'hommes par femme ; il se calcule en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes au sein d'une population.

Sélection : Mécanisme opérant au sein d'un groupe hétérogène et conduisant à modifier, au fil du temps, la composition de celui-ci [Festy, 2011]. L'âge, le sexe, l'état matrimonial ou la nationalité d'origine sont fréquemment les facteurs de sélection.

Transnational : désigne la personne ou le processus relatif aux migrations circulaires, dont l'espace de vie est partagé entre deux pays.

NOTES

[1] Ce nouveau type de flux migratoires n'est pas propre à Bruxelles ni à la Belgique : globalement, on observe depuis les années 2000 d'importants mouvements depuis l'Europe centrale et orientale vers l'Europe occidentale, du Nord et méditerranéenne [Wihtol de Wenden, 2012].

[2] A titre d'exemple, un Polonais qui a acquis la nationalité belge, même s'il a conservé sa nationalité (polonaise), n'est pas pris en compte dans le stock de ressortissants polonais, car il est considéré (dans le Registre National) uniquement comme Belge.

[3] Dès l'entre-deux-guerres, la Belgique a enregistré une immigration polonaise importante et diversifiée. Il s'agit, d'une part, d'une immigration de type ouvrière, orientée vers les bassins industriels (Hainaut, Liège, Limbourg), et d'autre part, d'une certaine élite (parmi lesquels de nombreux juifs fuyant le climat oppressant et répressif en Pologne) vers les métropoles d'Anvers et de Bruxelles.

[4] Ces migrations circulaires ont émergé dans les années 1990 : des Polonais résident en partie dans leur pays d'origine et en partie en Belgique, en fonction de la date d'expiration de leur visa touristique, ou de l'offre de travail disponible en Belgique. Il s'agit essentiellement d'hommes travaillant dans le secteur du bâtiment, souvent sans permis de travail [Vandecandelaere, 2013]. Dans les années 2000, parallèlement à ces migrations circulaires, on assiste à une nette augmentation de l'immigration enregistrée. Il s'agit, d'une part, d'une immigration liée à l'adhésion du pays à l'Union européenne et au pôle d'emploi que constitue sa capitale pour les nouveaux états membres, et, d'autre part, d'une immigration plus définitive de ressortissants qui, grâce à la puissance des réseaux d'entraide, ont obtenu des emplois plus stables. Il s'agit notamment de femmes travaillant dans le secteur des services à domicile [CECLCR, 2006, Vandecandelaere, 2013].

[5] Ces réseaux se sont notamment développés dès le pays d'origine, basés sur des membres de la famille et des amis. Depuis les années 1990, les migrants polonais proviennent essentiellement de Podlasie, une région périphérique située à la frontière orientale de la Pologne [Kuźma, 2014]. La distance entre Bruxelles et Białystok, chef-lieu de la Podlasie, est de 1 500 kilomètres.

[6] La distance entre Bruxelles et ces deux pays oscille entre 2 000 et 2 500 kilomètres.

[7] Les immigrations internationales étudiées ici ne concernent pas spécifiquement les flux provenant directement des pays d'origine (Roumanie, Pologne, Bulgarie), mais bien ceux dont les migrants ont comme nationalité étrangère un des trois pays de nationalités étudiées dans ce Focus.

[8] Les données par quartier les plus récentes sont disponibles au 1^{er} janvier 2013, contrairement aux données plus agrégées qui le sont au 1^{er} janvier 2014.

F09OCUS

Inscrivez-vous à la newsletter sur www.ibsa.irisnet.be



Coordination scientifique : Astrid Romain
Comité de lecture : Xavier Dehaibe, Anne Franklin, Line Jussiant, Astrid Romain, Astrid Sierens
Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles – T. 02 800 38 60 – F. 02 800 38 23 – ibsa@sprb.irisnet.be
Ed. resp.: Christian Lamouline, Secrétaire général du Service public régional de Bruxelles
© 2015 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.